



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Oise
Arrondissement de SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAMORLAYE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26
Quorum = 15 Nombre de présents = 20 Nombre de pouvoirs = 6 Nombre de votants = 26		

Séance du 8 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le huit octobre
à vingt heuresle Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de M. MOULA Nicolas – Maire

N°64

Date de convocation
2 octobre 2025

PRESENTS : M. MOULA N., Mme KLOECKNER C., Mme CARON V., M. GURDALA J-N.,
Mme CHANI Y., M. TSCHANHENZ R., Mme PALANAIYE D., M. BARBIER J-M.,
M. MARCHAL J-M., M. FACQ J-M., M. ROUX M., Mme PAUL G., Mme WILLI F.,
Mme PENING B., Mme GAUTIER A., M. HERBLOT D., Mme VERBRUGGHE V.,
M. BENGHOUI P-Y., Mme ERNAULT E., M. RESSIAN F.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Mme DESMETZ C. par M. MARCHAL J-M.
Mme HARDY A-L. par Mme KLOECKNER C.
M. AGOSTINI L. par Mme CARON V.
Mme WOLF A-S. par Mme PENING B.
M. HENRIQUET S. par Mme WILLI F.
M. RENARD E. par M. RESSIAN F.

ABSENTS : M. GOUJARD A., M. NADIM F., M. ALBARET J-C.

Secrétaire de séance : Mme CARON V.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

OBJET : Rapports d'activités 2024 de la CCAC

La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC) a transmis à la commune ses rapports d'activités de l'année 2024 :

- le rapport retraçant l'activité de l'établissement,
- le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Ces deux rapports d'activités ont été approuvés par le conseil communautaire du 2 juillet 2025.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, ces deux rapports doivent faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

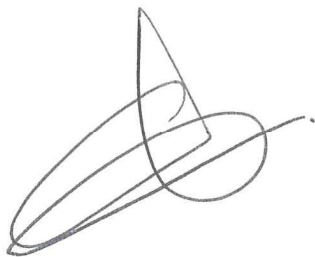
Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de ces rapports.

Le Conseil Municipal PREND ACTE des rapports d'activités 2024 de la CCAC.

LE REGISTRE DÛMENT SIGNÉ,
POUR COPIE CONFORME.

La secrétaire de séance

Valérie CARON



Le Maire

Nicolas MOULA

